

# Compte-rendu

**Rencontre #1 à Alma**

18 mars 2025

Consultation du milieu municipal – Prochain Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du Lac-Saint-Jean



## Table des matières

<i>Présentation du Programme de stabilisation des berges</i> .....	2
<i>Vers un prochain décret : un contexte en évolution</i> .....	4
<i>La procédure d'évaluation environnementale</i> .....	5
<i>Faits saillants de l'avis de projet</i> .....	5
<i>Période de questions</i> .....	6
<i>Info-crue</i> .....	6
<i>Prochaine rencontre</i> .....	6
<i>Liste des annexes</i> .....	7
Annexe 1 : Liste des participants .....	8
Annexe 2 : Ordre du jour .....	11
Annexe 3 : Objectifs de la consultation du milieu municipal .....	12
Annexe 4 : Contenu et fonctionnement des rencontres .....	12
Annexe 5 : Présentation du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean	14
Annexe 6 : Vers un prochain décret : un contexte en évolution .....	21
Annexe 7 : La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉIE).....	22
Annexe 8 : Faits saillants de l'avis de projet .....	27
Annexe 9 : Info-crue .....	31
Annexe 10 : Liste des éléments de suivi.....	36
Annexe 11 : Lien de la carte des limites de la zone d'intervention du PSBLSJ de Rio Tinto dans les tributaires.....	36

## Mot de bienvenue

Madame Caroline Jolette, souhaite la bienvenue aux participants de la rencontre et les remercie de s'être déplacés. La liste des participants est disponible en annexe 1.

## Présentation des intervenants de Rio Tinto et de l'ordre du jour

À tour de rôle, les animateurs de la soirée se présentent :

- Caroline Jolette, ing. Conseillère senior, Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean
- Luc Dallaire, Chef de service, secteur Péribonka
- Jean Paquin, ing. Hydrologue
- Catherine Imbeau, Conseillère séniore, Communautés et Performance sociale - secteur Lac-Saint-Jean
- Richard Dallaire, Conseiller senior en relation avec le milieu et affaires immobilières
- Simon Durocher, Conseiller principal Environnement

Participant également à la rencontre : Anny-Pier Perron de Pilote groupe-conseil et Jérémie Jaupart, adjoint en communication pour Rio Tinto

Avant de commencer, la vision d'Énergie Électrique est rappelée aux participants de la rencontre. Mme Jolette présente l'ordre du jour de la soirée, celui-ci convient aux participants.

L'ordre du jour figure en annexe 2.

## Objectif de la consultation municipale

Mme Jolette demande d'abord aux participants s'ils ont des attentes envers la démarche. Il est entendu que les attentes et les questionnements seront nommés au fil du déroulement de la rencontre. Mme Catherine Imbeau présente les objectifs de la démarche de consultation des acteurs municipaux.

Les objectifs sont disponibles en annexe 3.

## Contenu et fonctionnement de nos rencontres

Mme Imbeau présente le calendrier des rencontres prévues avec le milieu municipal et l'objectif de chacune d'elles. Les règles de fonctionnement des rencontres sont également abordées et acceptées par tous. Le calendrier des rencontres et les règles de fonctionnement sont disponibles en annexe 4.

### Éléments de suivi

1. Il est proposé que l'heure de début des rencontres suivantes soit révisée pour 8h30 au lieu de 8h.

## Présentation du Programme de stabilisation des berges.

Mme Caroline Jolette ing. présente le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. L'objectif du programme actuel est de lutter contre l'érosion des berges due au rehaussement des eaux du lac Saint-Jean en tenant compte des facteurs environnementaux, des facteurs sociaux, et des facteurs économiques et techniques. Dans cette partie de la présentation, l'historique des décrets est également abordé. Le mode de gestion du lac Saint-Jean est présenté par Luc Dallaire.

La présentation se trouve en annexe 5.

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- Le territoire couvert par les travaux du programme ;
- Les études qui appuient les décisions liées à l'intervention ou à la non-intervention dans le cadre du programme de stabilisation des berges ;
- L'ouverture de Rio Tinto à considérer les préoccupations émises par ce comité dans l'élaboration de son prochain programme ;
- L'implication de Rio Tinto dans la protection des milieux humides ;
- La gestion des crues.

Questions des membres	Réponses
De combien de kilomètres à l'intérieur des tributaires Rio Tinto est-il responsable ?	Nous pouvons rendre disponible une carte du territoire couvert par RT dans les tributaires.
Est-ce que Rio Tinto peut s'engager à supporter les municipalités dans la gestion de l'érosion des tributaires ?	L'objectif de cette rencontre est de discuter de la démarche pour arriver au prochain décret; cependant, l'équipe présente aujourd'hui est là pour vous écouter et faire le porte-voix de ce qui ne concerne pas le programme.
Avez-vous trouvé la cause du phénomène de boulance ?	Les analyses du phénomène sont avancées et nos méthodes de travail ont été adaptées et l'acquisition de connaissances sur le phénomène se poursuit.
Comment expliquez-vous le retrait de la pointe Langevin des travaux du programme ?	Les études ont démontré que l'érosion subie à la pointe Langevin est de nature fluviatile, elle est déclenchée par le débit exceptionnel à la Petite rivière Péribonka. Ces études sont disponibles sur le site web de la ville de Dolbeau-Mistassini.
Il a t-il des interventions supplémentaires de prévue du côté de la Belle-Rivière ?	En 2019, des travaux de relocalisation ont été effectués avec l'objectif d'espacer les rechargements. En 2021, la Belle-Rivière s'est bloquée considérant la crue très faible qui n'a pas permis de nettoyer adéquatement le chenal. La solution retenue a été l'aménagement de deux épis, dont la construction se termine au cours des prochaines semaines. Ces épis vont retenir les sédiments et réduire l'ensablement de La Belle-Rivière. Nous poursuivons les suivis.
Pouvez-vous agir sur l'érosion du côté sud-ouest, dans le secteur de l'île Boulianne, comme bon citoyen corporatif ?	La protection de l'île Bouliane est une responsabilité partagée entre le gouvernement du Québec et les gestionnaires, la SÉPAQ. Rio Tinto s'est engagé dans la protection des milieux humides sur le territoire du Parc National de la Pointe Taillon. Pour les travaux de gestion de l'érosion à l'île Boulianne, un comité a été formé par le Parc et des solutions ont été étudiées. Le meilleur choix était de ne pas intervenir.

Est-ce que l'enrochement effectué du côté des milieux humides près de l'île Bouliane sont des travaux effectués par Rio Tinto ?	Oui, Rio Tinto s'est engagé dans la poursuite de travaux de protection du Complexe du lac Askeen à l'hiver 2025.
Pourquoi Rio Tinto souhaite-t-il ajouter une pelle supplémentaire alors que nous savons que le problème de déversement se situe à la gorge de la rivière Grande Décharge?	La “pelle” ou vanne supplémentaire, constituait une option sous étude dans le cadre de la réfection de la centrale hydroélectrique Isles Maligne (CIM). Du fait de la restriction d’écoulement de la gorge du LSJ, elle ne représente pas un actif de contrôle du niveau du lac Saint-Jean mais bien une mitigation lors des travaux de CIM (centrale Iles-Maligne). L’option actuelle s’oriente vers des vannes chauffées opérables en hiver.
Qu'est-ce que vous contrôlez en termes d'entrée d'eau dans le lac ?	Rio Tinto contrôle 25 % de l'eau qui arrive par le bassin versant du lac Saint-Jean.

### Éléments de suivi

1. Ajouter une carte des limites de la zone d'intervention du PSBLSJ de Rio Tinto dans les tributaires.

Le lien pour avoir accès à la carte est disponible en annexe 11.

### Vers un prochain décret : un contexte en évolution

Mme Caroline Jolette présente l'évolution du contexte entourant le Programme de stabilisation des berges depuis l'émission du dernier décret.). La présentation se trouve en annexe 6.

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- Certains participants souhaitent en connaître davantage sur les modalités du statut particulier reconnu à la communauté autochtone, et la nature de la relation entre la Première Nation et l'entreprise.

Questions des membres	Réponses
Est-ce que l'entente avec les Premières Nations couvre tout le territoire du lac et qu'est-ce qu'elle comprend ?	L'entente dont vous parlez est l'entente Kuessileu, le vent tourne. Il s'agit d'une entente de principe visant à identifier des opportunités de collaboration et établir des recommandations sur six axes communs, soit l'emploi et la formation, les occasions d'affaires, le patrimoine culturel et l'environnement, les partenariats, la transition énergétique et la gouvernance. Comme nous opérons depuis près de 100 ans sur le Nistassinan, nous croyons qu'il est important de développer des liens et une connaissance des enjeux des Première Nation.

## La procédure d'évaluation environnementale

M. Simon Durocher présente la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉIE) et ses composantes aux participants présents. Les dates préliminaires sont également abordées.

La présentation se trouve en annexe 7.

## Faits saillants de l'avis de projet

Mme Jolette présente les informations importantes de l'avis de projet du Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037. Les informations présentées concernent les 3 composantes du prochain programme, la localisation et le calendrier de réalisation du projet, les activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones ainsi qu'une description des principaux enjeux et impacts appréhendés sur le milieu récepteur. L'émission de gaz à effet de serre est abordée dans la présentation.

M. Richard Dallaire ajoute que, dans l'avis de projet, les tableaux qui font état des préoccupations récoltées en amont sont disponibles. Et, qu'avec les différents moyens de consultation qui sont mis en place, l'objectif est de continuer d'enrichir les préoccupations des citoyens et des différentes parties prenantes.

La présentation se trouve en annexe 8.

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- Le territoire couvert par le prochain programme, ainsi que la nature du nouveau titre du prochain programme.

Questions des membres	Réponses
Quelle est la différence entre le programme de stabilisation des berges actuel et la nouvelle nomination du prochain programme ?	Mme Caroline Jolette : Le PSB vise à lutter contre l'érosion à tout prix, tandis que pour le prochain programme, nous souhaitons davantage être dans l'intervention par la gestion de l'érosion. C'est donc une gestion différente, plus adaptée à la séquence « éviter – minimiser – compenser » mise de l'avant par le MELCCFP.

### Éléments de suivi

- 
1. Envoyer les faits saillants de l'avis de projet aux participants
- 

### Période de questions

Les questions ont été adressées au fur et à mesure de la tenue de la rencontre.

---

### Info-crue

M. Jean Paquin présente les informations relatives à l'info-crue.

L'info-crue est disponible en annexe 9.

---

### Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 17 avril, le lieu est à confirmer.

## Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Objectifs de la consultation du milieu municipal

Annexe 4 : Contenu et fonctionnement des rencontres

Annexe 5 : Présentation du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean

Annexe 6 : Vers un prochain décret : un contexte en évolution

Annexe 7 : La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉIE)

Annexe 8 : Faits saillants de l'avis de projet

Annexe 9 : Info-crue

Annexe 10 : Liste des éléments de suivi

Annexe 11 : Lien de la Carte des limites de la zone d'intervention du PSBLSJ de Rio Tinto dans les tributaires

## *Annexe 1 : Liste des participants*

Titre	Présence
	<b>Alma</b>
Mairesse	Sylvie Beaumont <input type="checkbox"/>
	1. Yves Gilbert <input type="checkbox"/>
	2. Louis Leclerc <input type="checkbox"/>
	3. François Carrier <input type="checkbox"/>
Conseillers et conseillères	4. Frédéric Tremblay <input type="checkbox"/>
	5. Véronique Fortin <input type="checkbox"/>
	6. Bianka Villeneuve <input type="checkbox"/>
	7. Audrée Villeneuve <input type="checkbox"/>
	8. Alain Fortin <input checked="" type="checkbox"/>
	<b>Métabetchouan-Lac-à-la-Croix</b>
Maire	André Fortin <input checked="" type="checkbox"/>
	1. Luc Maltais <input type="checkbox"/>
	2. Évans Potvin <input type="checkbox"/>
Conseillers et conseillères	3. Hervey Tremblay <input type="checkbox"/>
	4. Martin Voyer <input type="checkbox"/>
	5. Patricia Labonté <input checked="" type="checkbox"/>
	6. Sylvain Lavoie <input type="checkbox"/>
	<b>Sainte-Monique</b>
Maire	Mario Desbiens <input type="checkbox"/>
Conseillers et conseillères	1. Pascal Gauthier <input type="checkbox"/>
	2. Bernard Girard <input type="checkbox"/>
	3. Suzanne Larouche <input type="checkbox"/>
	4. Jacques Vachon <input type="checkbox"/>
	5. Jonathan Boily <input type="checkbox"/>
	6. Bruno Plourde <input type="checkbox"/>
	<b>Saint-Félicien</b>
Maire	Luc Gibbons <input checked="" type="checkbox"/>
	1. Dany Bouchard <input type="checkbox"/>
	2. Bernard Boivin <input type="checkbox"/>
	3. Michel Gagnon <input type="checkbox"/>
Conseillers et conseillères	4. Josée Lemay <input type="checkbox"/>
	5. Jean-Philippe Boutin <input type="checkbox"/>
	6. Alexandre Leclerc-Paradis <input type="checkbox"/>

Péribonka		
Mairesse	Guylaine Proulx	<input type="checkbox"/>
	1. Maxime Brassard	<input type="checkbox"/>
Conseillers et conseillères	2. Ghislain Goulet	<input type="checkbox"/>
	3. Mario Niquet	<input type="checkbox"/>
	4. Carole Tremblay	<input type="checkbox"/>
	5. Michel Lavoie	<input type="checkbox"/>
	6. Charles Gauthier	<input checked="" type="checkbox"/>

Saint-Prime		
Mairesse	Marie-Noëlle Bhérer	<input checked="" type="checkbox"/>
	1. Isabelle Lapierre	<input type="checkbox"/>
Conseillers et conseillères	2. Nathalie Paré	<input type="checkbox"/>
	3. Luc A. Bonneau	<input type="checkbox"/>
	4. Vincent Pagé	<input type="checkbox"/>
	5. Poste vacant	<input type="checkbox"/>
	6. Mario Lapierre	<input type="checkbox"/>

Saint-Gédéon		
Maire	Émile Hudon	<input checked="" type="checkbox"/>
	1. Jean-Sébastien Allard	<input type="checkbox"/>
Conseillers et conseillères	2. André Gagnon	<input type="checkbox"/>
	3. Michel Tremblay	<input type="checkbox"/>
	4. Pierre Boudreault	<input type="checkbox"/>
	5. Gabriel Fortin	<input type="checkbox"/>
	6. Jean Gauthier	<input type="checkbox"/>

Desbiens		
Mairesse	Ginette Sirois	<input type="checkbox"/>
	1. Poste vacant	<input type="checkbox"/>
Conseillers et conseillères	2. Marc Fortin	<input type="checkbox"/>
	3. Suzie Gervais	<input type="checkbox"/>
	4. Daniel Gagné	<input type="checkbox"/>
	5. Gilbert Doucet	<input type="checkbox"/>
	6. Gaétan Boudreault	<input type="checkbox"/>

	Chambord	
Maire	Luc Chiasson	<input type="checkbox"/>
	1. Mario Bolduc	<input type="checkbox"/>
	2. Lise Noël	<input type="checkbox"/>
Conseillers et conseillères	3. Julie Girard-Rondeau	<input type="checkbox"/>
	4. Robin Doré	<input type="checkbox"/>
	5. Gérald Genest	<input type="checkbox"/>
	6. Alphonse Fortin	<input type="checkbox"/>

	Dolbeau-Mistassini	
Maire	André Guy	<input checked="" type="checkbox"/>
	1. Caroline Labbé	<input type="checkbox"/>
Conseillers et conseillères	2. Alexandre Tremblay	<input type="checkbox"/>
	3. Stéphane Houde	<input type="checkbox"/>
	4. Rémi Rousseau	<input type="checkbox"/>
	5. Stéphane Gagnon	<input type="checkbox"/>
	6. Guylaine Martel	<input type="checkbox"/>

	Saint-Henri-de-Taillon	
Maire	Laval Fortin	<input type="checkbox"/>
	1. Mélissa Tremblay	<input type="checkbox"/>
Conseillers et conseillères	2. Marc-André Ouellette	<input type="checkbox"/>
	3. Nancy Prescott	<input type="checkbox"/>
	4. Eric Côté	<input type="checkbox"/>
	5. Denis Fortin	<input type="checkbox"/>
	6. Guylaine Bhérer	<input type="checkbox"/>

	Roberval	
Maire	Serge Bergeron	<input type="checkbox"/>
	1. Pascal Gagnon	<input type="checkbox"/>
Conseillers et conseillères	2. Esther St-Pierre	<input type="checkbox"/>
	3. Gaston Langevin	<input type="checkbox"/>
	4. Nicole Bilodeau	<input type="checkbox"/>
	5. Germain Maltais	<input type="checkbox"/>
	6. Claudie Laroche	<input type="checkbox"/>

	MRC Lac Saint-Jean-Est	
Préfet	Louis Ouellet	<input checked="" type="checkbox"/>
Directrice général	Cynthia Tardif	<input checked="" type="checkbox"/>
Directrice de l'aménagement	Nathalie Audet	<input checked="" type="checkbox"/>



*Annexe 2 : Ordre du jour*

- Mot de bienvenue
- Présentation des intervenants RT
- Objectif de la consultation municipale
- Contenu et fonctionnement de nos rencontres
- Présentation du Programme
- Vers un prochain décret : un contexte en évolution
- Procédure d'évaluation environnementale
- Faits saillants de l'avis de projet
- Période de questions
- Info-crue



## *Annexe 3 : Objectifs de la consultation du milieu municipal*

### Consultation des acteurs municipaux – objectifs de la démarche

Dans le cadre de la production de son étude d'impacts sur l'environnement, l'équipe du Programme souhaite alimenter ses réflexions en consultant le milieu. La consultation des acteurs municipaux rejoint des objectifs spécifiques qui s'inscrit dans une démarche plus globale (sondage en ligne, Comité consultatif, scéances grand public)



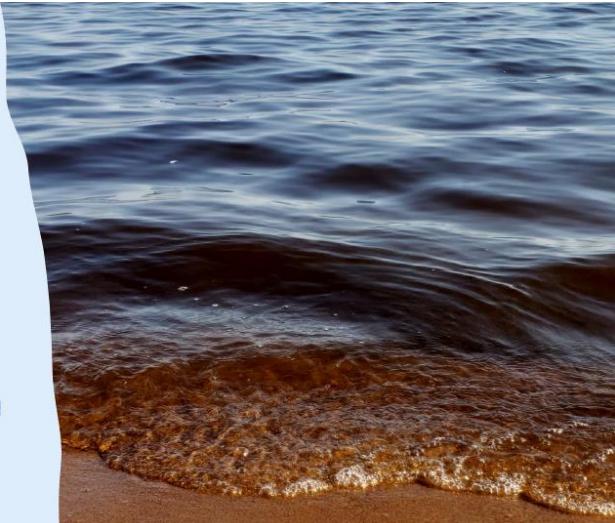
#### Objectifs :

- Informer sur le Programme et la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en cours
- Consulter les municipalités sur leurs préoccupations concernant le Programme actuel et notre prochain Programme
- Prendre en compte la réglementation municipale, dont les règlements de zonage, plans directeurs de l'eau, PRMHH, schémas d'aménagement et de développement (meilleur arrimage en amont entre le Programme et la planification municipale)

## *Annexe 4 : Contenu et fonctionnement des rencontres*

### Rappel pour assurer le bon fonctionnement de la rencontre

- Échanger dans le respect
- Mettre les enjeux sur la table
- Éviter les feux croisés
- Respecter les droits de parole
- Nous vous enverrons un compte rendu de rencontre ainsi que la présentation



## Contenu et fonctionnement de nos rencontres

### **Rencontre # 1**

18 mars 2025 (19h à 21h)  
*MRC Lac-Saint-Jean Est*

#### **Scéance d'informations**

- Présentation du programme
- Procédure d'évaluation environnementale en cours
- Survol des préoccupations recueillies
- Information sur la consultation à venir

### **Rencontre # 2**

17 avril 2025 (8h à 12h)  
*MRC Maria-Chapdelaine*

#### **Scéance de consultation**

- Ateliers sur les préoccupations du milieu municipal
- Réglementations, aménagements (MRC + municipalité) et travaux du programme
- Présentation de scénarios de gestion à l'étude

### **Rencontre # 3**

Mi-mai 2025 (8h à 11h)  
*MRC Domaine-du-Roy*

#### **Scéance de rétroaction**

- Rendez-vous Énergie Électrique
- Rétroaction sur nos échanges

Des comptes-rendus de nos rencontres seront accessibles au public en ligne.

Dans le cas où des questions demeureraient en suspend, nous nous engageons à vous revenir.

## *Annexe 5 : Présentation du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean*

# Présentation du Programme

Depuis 1986, le développement durable est au cœur du Programme de stabilisation des berges. Son objectif est de contrer l'érosion due au rehaussement des eaux du lac Saint-Jean en tenant compte :

- Environnement
- Social
- Économique et technique



RioTinto Energie Électrique

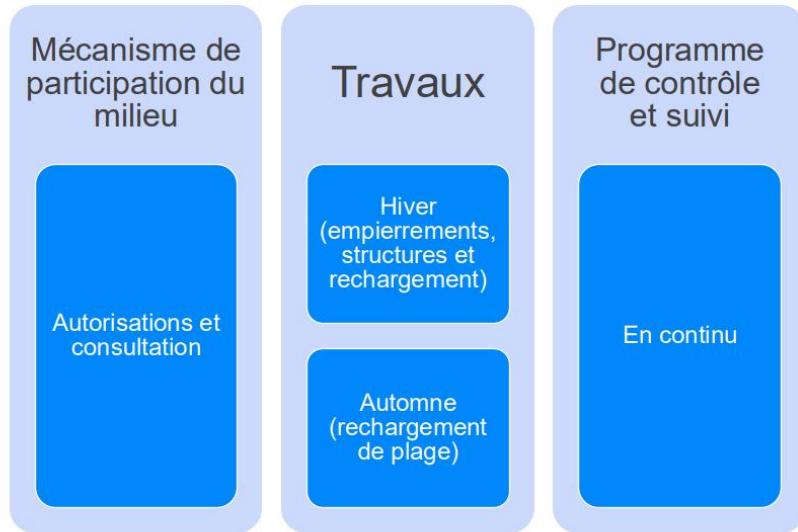
## Territoire suivi

<b>5000</b> RIVERAINS	<b>12</b> MUNICIPALITÉS  COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE DE MASHTEUIATSH	<b>436 km</b> DE RIVES, INCLUANT UNE PARTIE DES RIVIÈRES TRIBUTAIRES
<b>30</b> INFRASTRUCTURES Débarcadères publics, marinas et quais	<b>50 km</b> DE PLAGES (5 KM add. 2018)	<b>270 km</b> NOTRE ZONE D'INTERVENTION POTENTIELLE



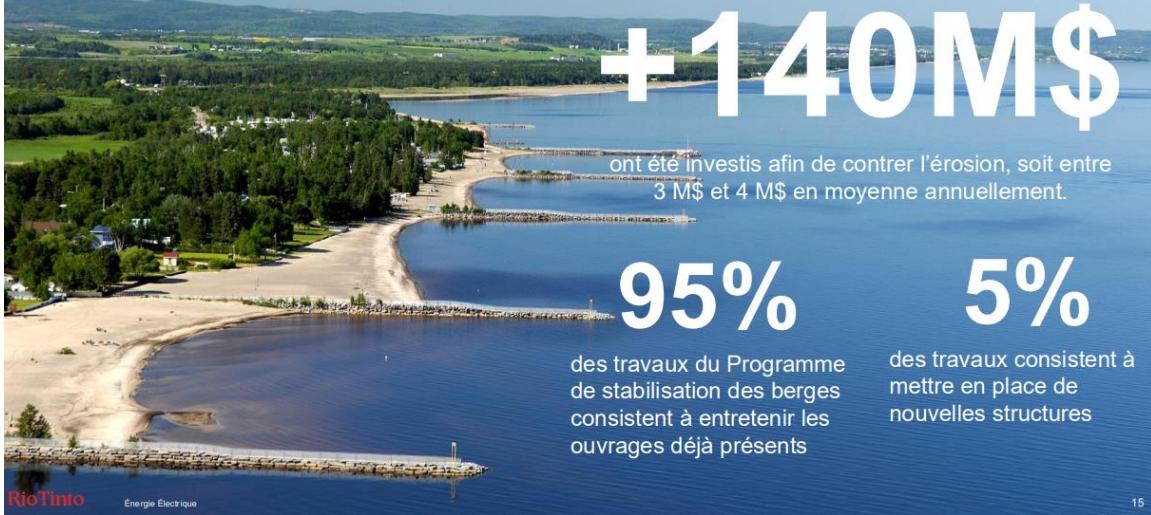
RioTinto Energie Électrique

## Composantes du PSBLSJ



## En chiffres

Depuis 1986, planification des travaux en fonction des besoins, de Mère nature...



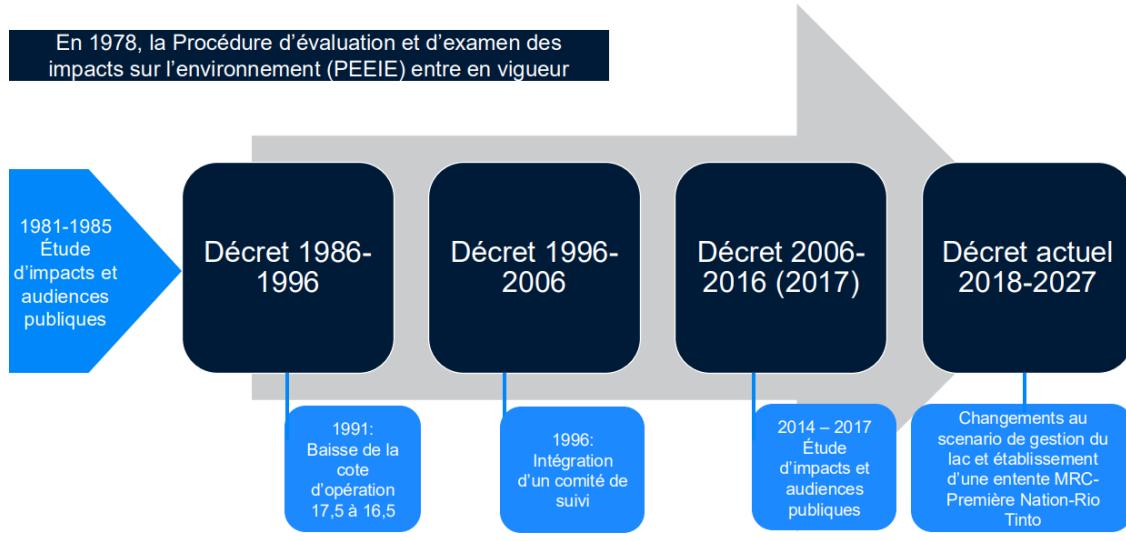
## Suivis environnementaux – un des lac les plus étudiés au QC

- Inventaires biophysique et archéologique préalables aux travaux
- Éléments biophysiques sensibles relevés sont protégés
- Inspection environnementale et faunique suite aux travaux
- Suivi de la dynamique des ouvertures de **7 habitats** humides riverains du lac Saint-Jean (aux 3 ans)
- Reconnaissance de 22 milieux humides (aux 3 ans)

### Nouveaux suivis depuis 2018

- Suivi de la faune benthique
- Projet commun d'acquisition de connaissances sur les espèces de **poissons fourrages** en collaboration avec le **Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean**
- Suivi aménagement faunique au marais du **Golf de Saint-Prime**

## Historique des décrets et faits saillants : Un cadre valide pour 10 ans



RioTinto

Energie Électrique

20

## Un peu plus de détails sur le décret actuel 2018-2027

Position commune concernant la gestion participative et le niveau du lac Saint-Jean



- › Structure de gestion participative (CGD – CPP)
- › Mode de gestion des niveaux du lac St-Jean en respect du développement durable

- Type de travaux du Programme de stabilisation des berges, la façon de les réaliser, la cause de l'érosion, les matériaux utilisés, les autorisations à obtenir\*, les secteurs de plages et le territoire couvert par le Programme
- Mécanisme de participation du milieu auprès des riverains touchés par les travaux
- Programme de contrôle et suivi
- Mode de gestion du niveau du lac Saint-Jean
- Relocalisation du canal de la Belle-Rivière (Travaux complétés en 2019)

\* Des autorisations ministrielles sont nécessaires à chaque année, pour les travaux planifiés

RioTinto

Energie Électrique

21

# Mode de gestion du lac Saint-Jean



## Automne

- **Niveau minimum** automnal établi à 12 pieds.
- **Niveau maximum** de 15,5 pieds, soit un pied plus bas que le précédent décret.

RioTinto

# Mode de gestion du lac Saint-Jean



## Automne

- **Niveau minimum** automnal établi à 12 pieds.
- **Niveau maximum** de 15,5 pieds, soit un pied plus bas que le précédent décret.

## Hiver

- **Niveau minimum** hivernal établi à 2 pieds.
- **Niveau maximum** de 15,5 pieds

RioTinto

## Mode de gestion du lac Saint-Jean



### Automne

- Niveau minimum automnal établi à 12 pieds.
- Niveau maximum de 15,5 pieds, soit un pied plus bas que le précédent décret.

### Hiver

- Niveau minimum hivernal établi à 2 pieds.
- Niveau maximum de 15,5 pieds.

### Printemps

- Le niveau de 16,5 pieds pourra être dépassé pour une période maximale de 12 jours et porté graduellement à un niveau maximal de 17 pieds.
- Typiquement :
  - montée du niveau sur environ 4 jours (+ ou - 1 jour);
  - maintien d'un niveau maximal de 17 pieds sur environ 4 jours (+ ou - 1 jour);
  - descente graduelle du niveau sur environ 4 jours (+ ou - 1 jour).

### Montée du lac Saint-Jean au-dessus de 16,5 pieds

- Au printemps, le niveau peut être amené au-dessus de 16,5 de façon contrôlée, pendant la décrue, alors que les apports sont à la baisse, pour une période d'environ 12 jours.
- Les balises du nouveau scénario de gestion ont été appliquées en donnant la priorité à la sécurité du public, en étroite collaboration avec le milieu.

RioTinto

47

## Mode de gestion du lac Saint-Jean



### Automne

- Niveau minimum automnal établi à 12 pieds.
- Niveau maximum de 15,5 pieds, soit un pied plus bas que le précédent décret.

### Hiver

- Niveau minimum hivernal établi à 2 pieds.
- Niveau maximum de 15,5 pieds.

### Printemps

- Le niveau de 16,5 pieds pourra être dépassé pour une période maximale de 12 jours et porté graduellement à un niveau maximal de 17 pieds.
- Typiquement :
  - montée du niveau sur environ 4 jours (+ ou - 1 jour);
  - maintien d'un niveau maximal de 17 pieds sur environ 4 jours (+ ou - 1 jour);
  - descente graduelle du niveau sur environ 4 jours (+ ou - 1 jour).

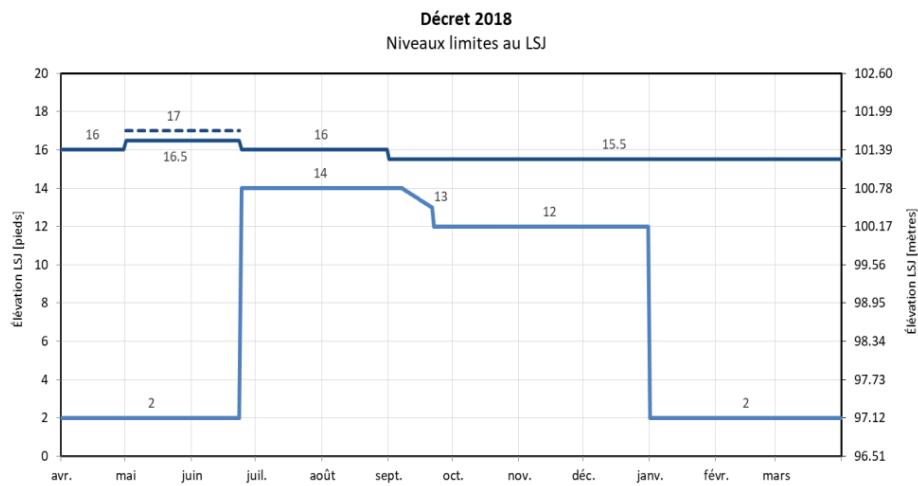
### Été

- Niveau minimum à 14 pieds jusqu'au 7 septembre, soit une semaine supplémentaire par rapport au mode de gestion actuel. Par la suite, diminution graduelle pour atteindre 13 pieds au 21 septembre.
- Niveau maximum de 16 pieds du 24 juin au 31 août et de 15,5 pieds dès le 1<sup>er</sup> septembre.

RioTinto

25

## Cotes d'opérations du niveau du lac Saint-Jean décret 2018-2027



RioTinto

<Footer>

26

### Contexte du scénario de gestion dans notre étude d'impact

- En 1986, le Programme a été lancé pour permettre à l'entreprise de mener des travaux de stabilisation de berges autour du lac Saint-Jean. Depuis sa création, le Programme fonctionne avec un décret de 10 ans du Gouvernement du Québec (actuel 2018-2027).
- Qu'est-ce qui est assujetti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en cours?**
  - Les travaux de gestion de l'érosion et ses impacts
- Pourquoi le scénario de gestion de Rio Tinto est présent dans la démarche?**
  - La gestion des niveaux d'eau par l'entreprise a un lien avec l'érosion
- Rio Tinto souhaite à nouveau y présenter un scénario de gestion comme mesure pour atténuer les effets de la production hydroélectrique sur l'érosion tout en conciliant les différents usages (environnement, production d'énergie, Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, activités nautiques et récrétouristiques, villégiature, etc.).
- Les cotes d'opération prévues au décret, qui se retrouvent à l'intérieur des cotes d'exploitation acquises par l'entreprise en 1922, seront donc prévisibles pour la communauté et pour l'entreprise.
- Les travaux présentés au ministère de l'environnement seront planifiés en prenant notamment en considération le facteur d'érosion qui se rattache au scénario de gestion.



## *Annexe 6 : Vers un prochain décret : un contexte en évolution*

### **Un contexte en évolution : Une opportunité de faire les choses autrement**



#### **L'évolution du contexte**

- Orienté sur les processus interne de consultation Rio Tinto (CSP)
- Amélioration des connaissances sur l'effet des changements climatiques
- Augmentation de l'importance accordées à l'acceptabilité sociale
- Importance des relations avec la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
- Gestion participative des berges du lac Saint-Jean encadrée par une entente avec le milieu
- Amélioration continue des relations avec le milieu
- Contexte de bilan énergétique au Québec est passé de surplus à rareté

#### **Une réforme de la Loi sur la qualité de l'Environnement en 2018**

- Changement au niveau de l'application par le ministère de la séquence éviter-minimiser-compenser

RioTinto

Energie Électrique

26

# Présentation de la PEEIE et de ses composantes



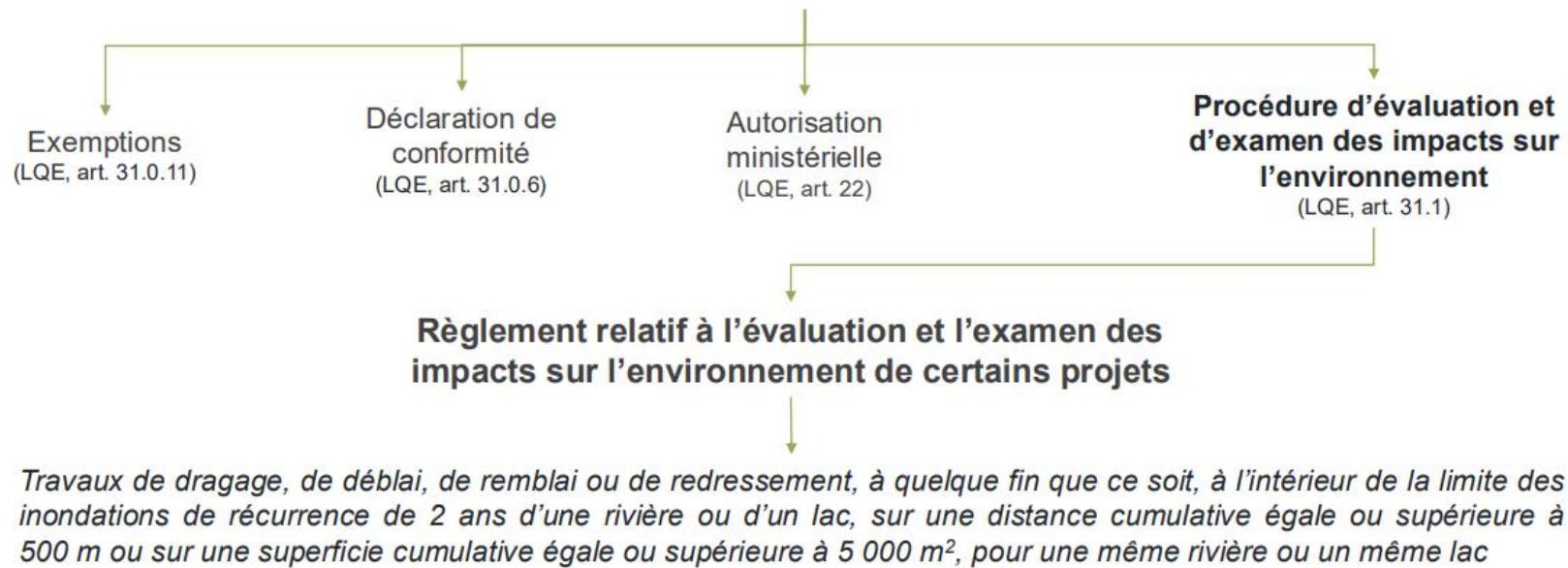
RioTinto

Énergie Électrique

## Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)

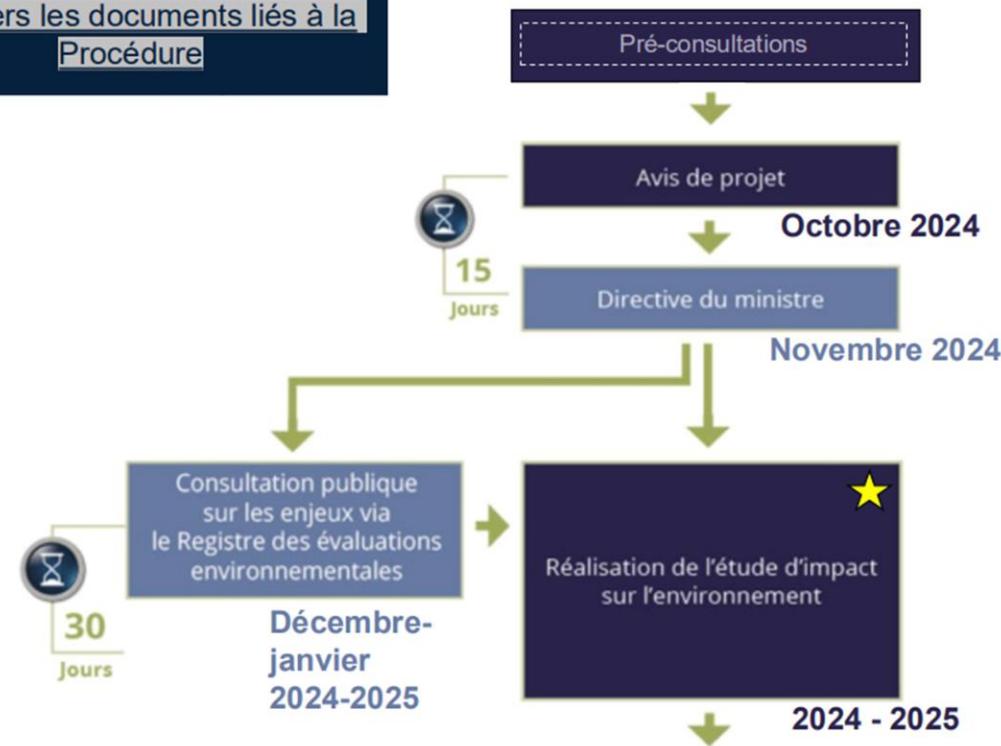


*Nul ne peut réaliser un projet comportant une activité susceptible d'entraîner un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement sans obtenir au préalable une autorisation du ministre.*



RioTinto

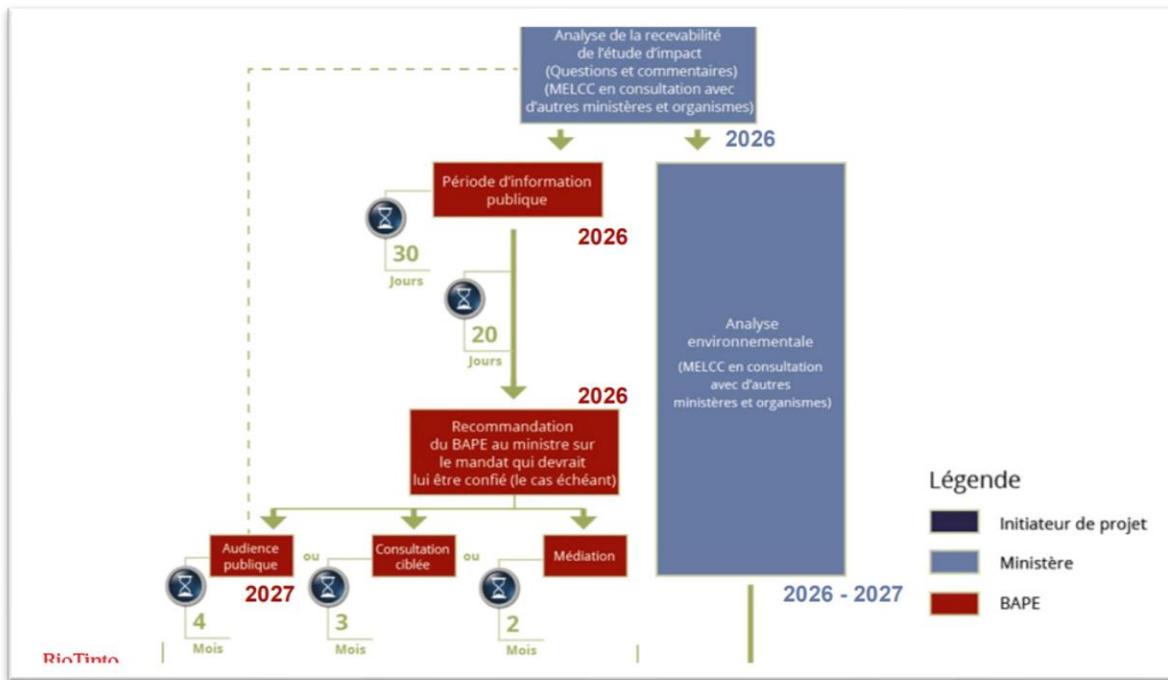
## Lien vers les documents liés à la Procédure



RioTinto

## Légende

- The legend consists of three colored squares with corresponding labels: a dark blue square labeled "Initiateur de projet", a medium blue square labeled "Ministère", and a red square labeled "BAPE". Below the legend, there is a yellow star icon followed by the text "Consultations RT en cours".





Légende

- Initiateur de projet
- Ministère
- BAPE

nto

## Annexe 8 : Faits saillants de l'avis de projet

### Avis de projet – Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

#### Table des matières du formulaire

##### 1. Identification et coordonnées du demandeur

##### 2. Présentation générale du projet

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Titre du projet</li><li>• Article d'assujettissement du Règlement (...)</li><li>• Description sommaire du projet et des variantes de réalisation</li><li>• Objectifs et justification du projet</li><li>• Activités connexes</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Article d'assujettissement :<br/>Travaux dans les milieux humides et hydriques:<br/>« des travaux de dragage, de déblai, de remblai ou de redressement, à quelque fin que ce soit, à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de 2 ans d'une rivière ou d'un lac, sur une distance cumulative égale ou supérieure à 500 m ou sur une superficie cumulative égale ou supérieure à 5 000 m<sup>2</sup>, pour une même rivière ou un même lac. »<br/>Il est prévu que les travaux qui s'échelonneront de 2028 à 2037 cumuleront plus de 500 m linéaires et une superficie de plus de 5 000 m<sup>2</sup>.</li></ul> |
|--|--|

### Avis de projet – Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

#### Table des matières du formulaire

##### 1. Identification et coordonnées du demandeur

##### 2. Présentation générale du projet

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Titre du projet</li><li>• Article d'assujettissement du Règlement (...)</li><li>• Description sommaire du projet et des variantes de réalisation</li><li>• Objectifs et justification du projet</li><li>• Activités connexes</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Le Programme s'articule autour de la mise à jour de 3 composantes:<ol style="list-style-type: none"><li>1. Les approches de gestion de l'érosion interventions et contrôle du niveau de l'eau pour atténuer les effets de l'érosion dans le respect des droits de gestion en considérant le contexte actuel et en conciliant les fonctions multiusages</li><li>2. Le mécanisme de participation du milieu</li><li>3. Le programme de contrôle et suivi.</li></ol></li><li>• Une approche de gestion de l'érosion des berges adaptée aux préoccupations contemporaines du milieu, des groupes environnementaux et des interlocuteurs gouvernementaux, qui ont évoluées au cours des dernières années:<ul style="list-style-type: none"><li>• Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037</li></ul></li></ul> |
|--|--|

## Avis de projet – Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

Table des matières du formulaire	
	1. Identification et coordonnées du demandeur
2. Présentation générale du projet	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Titre du projet</li><li>• Article d'assujettissement du Règlement (...)</li><li>• Description sommaire du projet et des variantes de réalisation</li><li>• Objectifs et justification du projet</li><li>• Activités connexes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Le mécanisme de participation du milieu continuera de permettre d'harmoniser les travaux</b> proposés avec les intrants de l'ensemble des intervenants concernés</li><li>• <b>Le programme de contrôle et suivi sera revu</b> en fonction de l'analyse des impacts</li></ul>

## Avis de projet – Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

Table des matières du formulaire	
	1. Identification et coordonnées du demandeur
2. Présentation générale du projet	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Titre du projet</li><li>• Article d'assujettissement du Règlement (...)</li><li>• Description sommaire du projet et des variantes de réalisation</li><li>• Objectifs et justification du projet</li><li>• Activités connexes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Le Programme permet à RTA d'exercer ses droits dans le respect des lois tout en tenant compte de l'évolution du contexte social.</b></li><li>• Il permet d'avoir une <b>prévisibilité et une vue d'ensemble</b> autant pour RTA, le milieu et les autorités sur les activités et interventions à planifier, à mettre en œuvre et à suivre.</li><li>• L'effet du PSBLSJ sur les berges a permis au fil du temps de <b>prévenir certaines conséquences sur l'environnement</b> tout en supportant le <b>développement récréotouristique</b> de la région et la <b>villégiature</b>.</li><li>• Les <b>besoins de protection des berges sont récurrents</b> et continueront de l'être dans le futur.</li><li>• Le décret permet de <b>simplifier le processus d'autorisations environnementales</b> en vue de la réalisation des interventions tout en permettant au <b>MELCCFP d'encadrer les activités</b> du Programme.</li></ul>

## AVIS de projet – Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

### Table des matières du formulaire

3. Localisation et calendrier de réalisation du projet	
<ul style="list-style-type: none"><li>Identification et localisation du projet et des ses activités</li><li>Description du site visé par le projet</li><li>Calendrier de réalisation</li><li>Plan de localisation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><b>Conservation des limites du territoire</b> d'application du PSBLSJ actuel établi en fonction des impacts sur l'érosion du <b>rehaussement du lac Saint-Jean</b>.</li><li>Description du milieu physique, biologique et humain se basant sur <b>40 ans de connaissances</b> et bonifié de recherches.</li><li>Le calendrier général du PSBLSJ pourrait être <b>ajusté</b> en fonction du niveau de complexité, d'urgence, etc.</li></ul>

RioTinto

## Avis de projet – Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

### Table des matières du formulaire

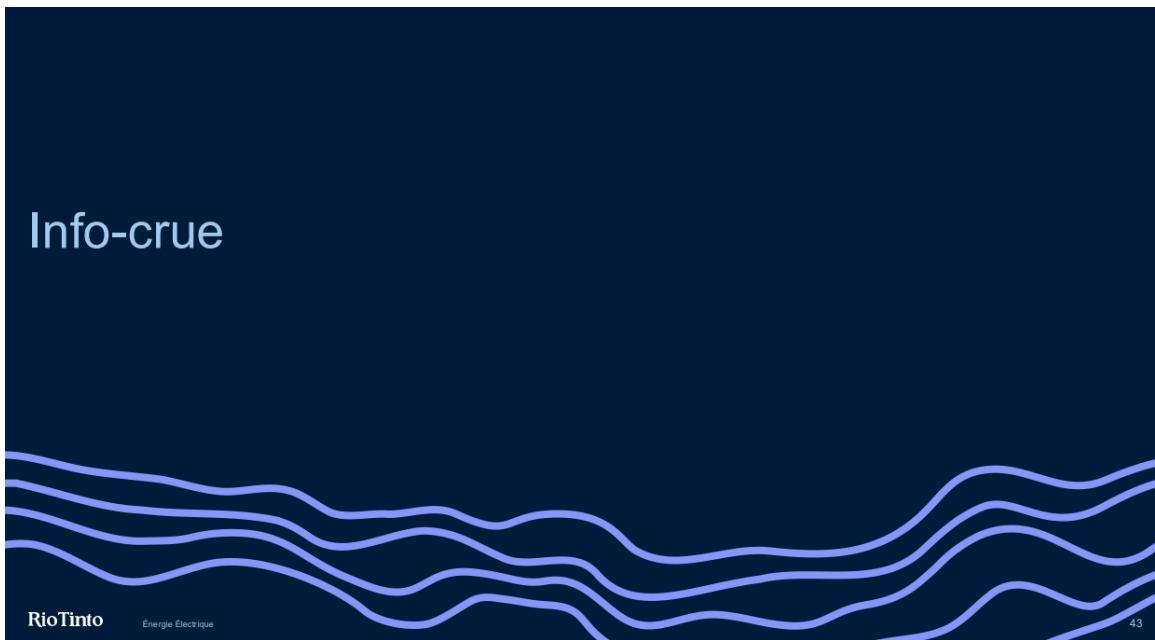
4. Activités d'information et de consultation du public et des Communautés autochtones	
<ul style="list-style-type: none"><li>Activités d'information et de consultation réalisées</li><li>Activités d'information et de consultation envisagées pour la réalisation de l'ÉI.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><b>Séances d'échanges et consultation en ligne en amont de l'avis de projet et partage des principaux résultats</b> (Premières Nations et population allochtone)</li><li>Compte tenu du lien ancestral qui unit la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à Nitassinan notamment le Pekuakami, un <b>processus spécifique</b> a été développé conjointement avec la communauté.</li><li>C'est à ce point que l'on décrit les <b>préoccupations issues des séances d'échanges et de dialogue</b> en amont de l'avis de projet, de même que ceux ayant ressortis dans les <b>consultations en ligne</b> de l'hiver 2024.</li><li>Mise sur pieds d'un <b>comité consultatif du milieu</b> pendant la réalisation de l'ÉI</li><li><b>Consultations grand public</b> pendant la réalisation de l'ÉI (via plateforme web et en présentiel)</li></ul>

RioTinto

## Avis de projet – Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

5. Description des principaux enjeux et impacts appréhendés sur le milieu récepteur	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Description des principaux enjeux du projet</li><li>• Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les préoccupations soulevées par la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, la communauté allochtone, de même que les préoccupations majeures pour le gouvernement et la communauté scientifique seront considérées dans l'identification des enjeux du projet.</li><li>• Les enjeux considéreront le maintien de la sécurité des résidents, des usagers et des biens en tenant compte de l'héritage culturelle et historique de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Ils viseront également le maintien de la biodiversité, de la qualité de vie et de la conciliation des usages.</li><li>• Le Programme étant en place depuis près de 40 ans, les principaux impacts sont connus et documentés dans les bilans publiés annuellement et lors des renouvellements antérieurs de décrets et certains seront révisés selon les activités.</li></ul>
6. Émission de gaz à effet de serre	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Desc sommaire des principales sources d'émission projetées</li></ul>	<p><b>La principale source des émissions de GES est la machinerie utilisée pour effectuer les travaux</b> Les GES seront évalués dans le cadre de l'étude d'impact.</p>

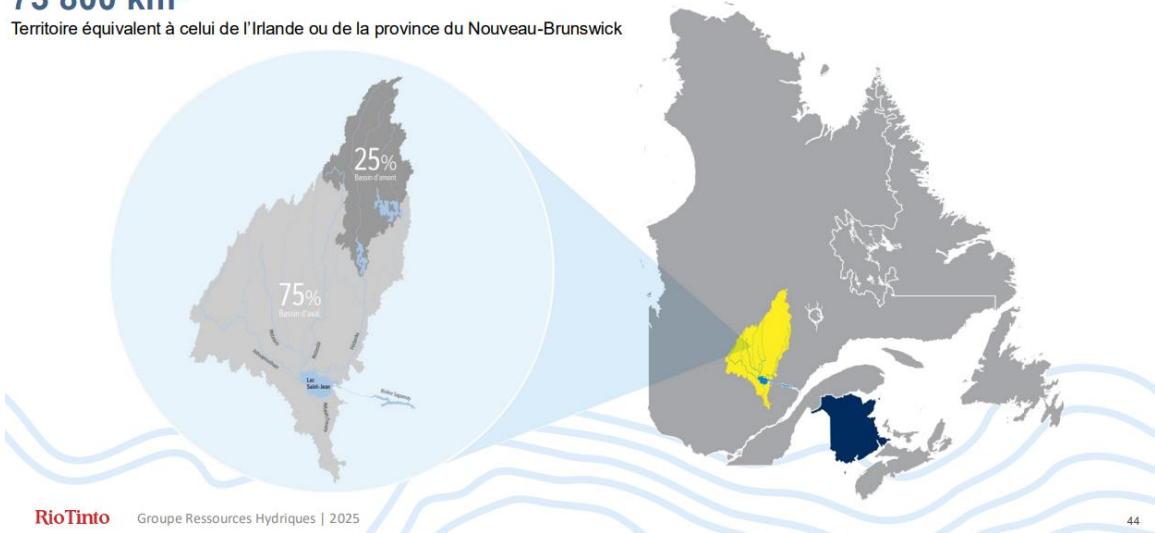
## Annexe 9 : Info-crue



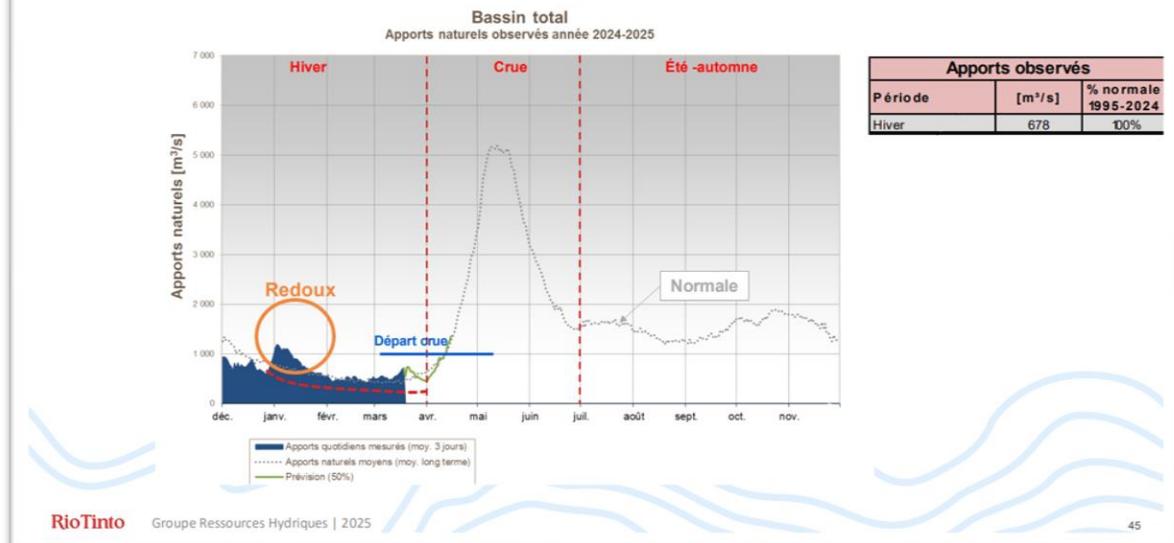
## Rappel – Bassin versant du LSJ

**73 800 km<sup>2</sup>**

Territoire équivalent à celui de l'Irlande ou de la province du Nouveau-Brunswick



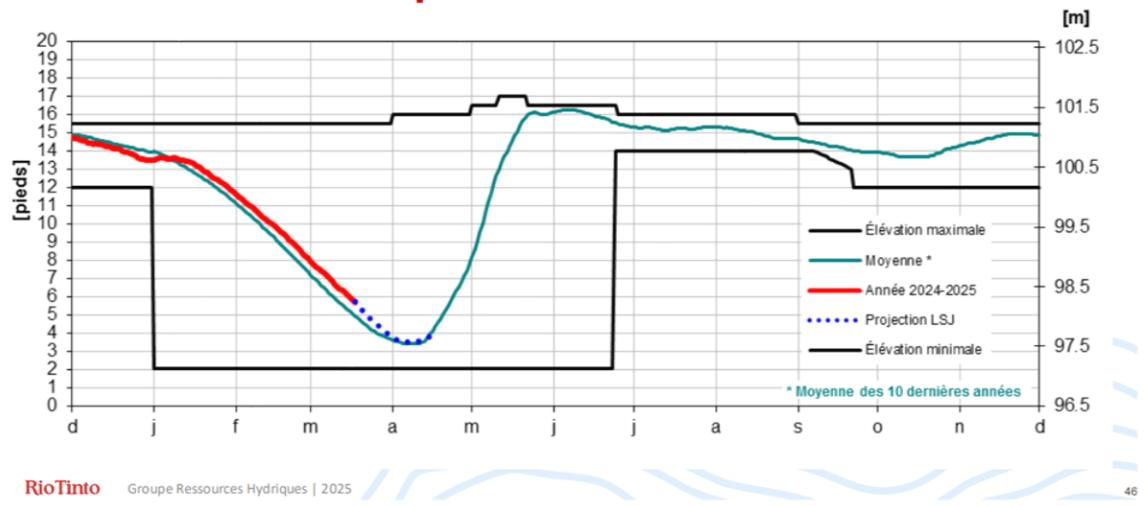
# Ruisseaulement sur le bassin versant



45

# Niveau du lac Saint-Jean

18 mars – niveau LSJ : **5.6 pi.**



46

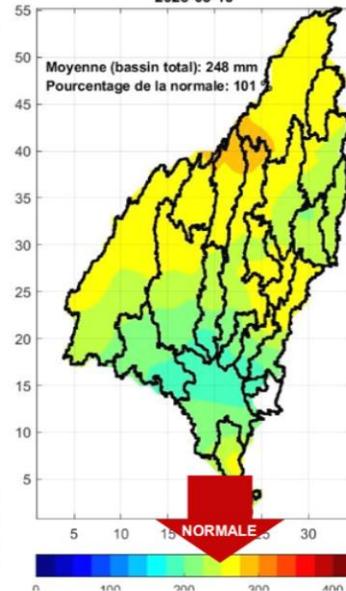
## État du couvert de neige

≈ 100 %

de la normale au 16 mars 2025

RioTinto Groupe Ressources Hydriques | 2025

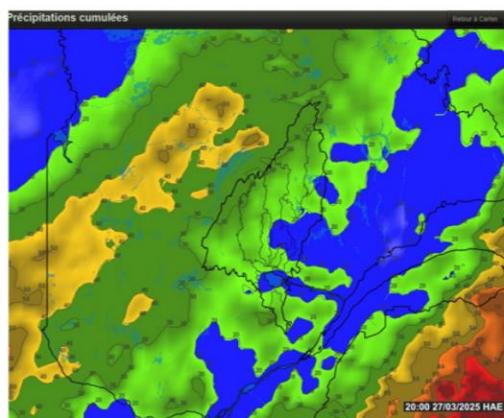
EQUIVALENT EN EAU DE LA NEIGE AU SOL  
Valeur observée (mm)  
2025-03-16



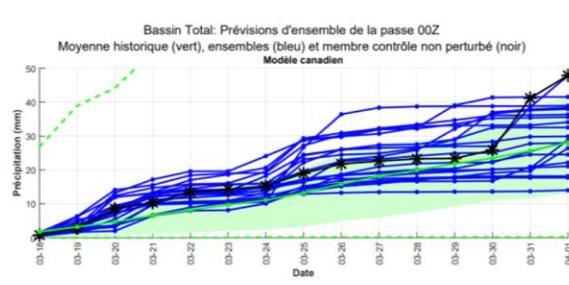
## Prévisions météo – 18 mars 2025

### PRÉCIPITATIONS

10 jours – 25 mm



15 jours – [30-50] mm



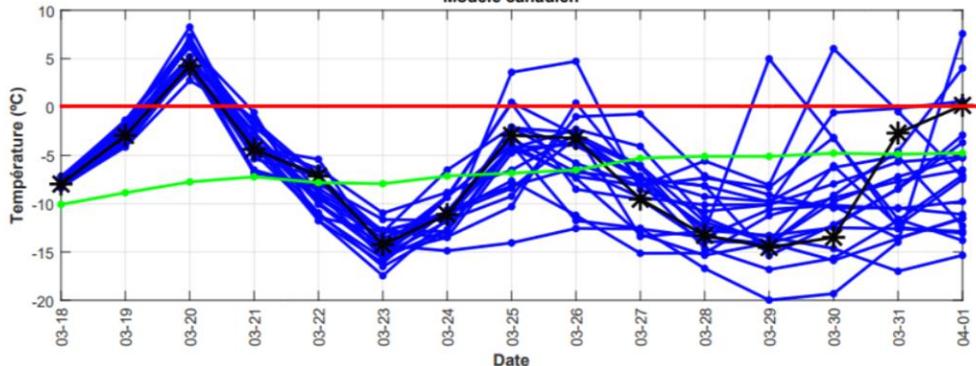
RioTinto

# Prévisions météo – 18 mars 2025

## TEMPÉRATURE

Bassin Total: Prévisions d'ensemble de la passe 00Z  
Moyenne historique (vert), ensembles (bleu) et membre contrôle non perturbé (noir)

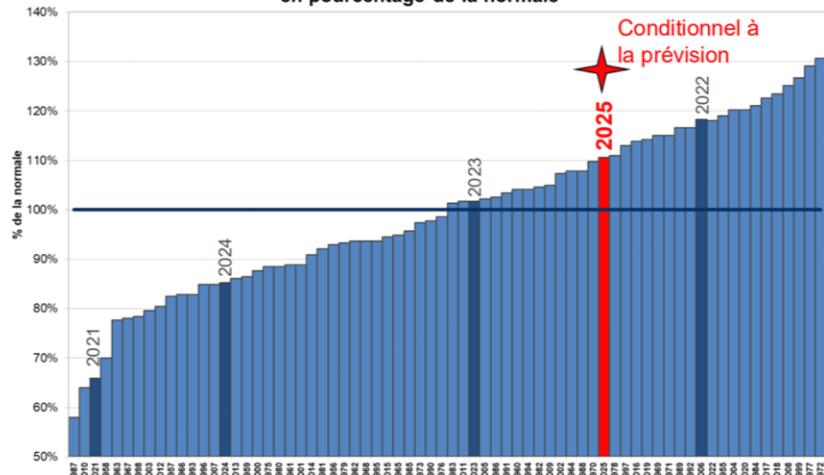
Modèle canadien



RioTinto

## Neige au sol – fin mars 2025 (projection)

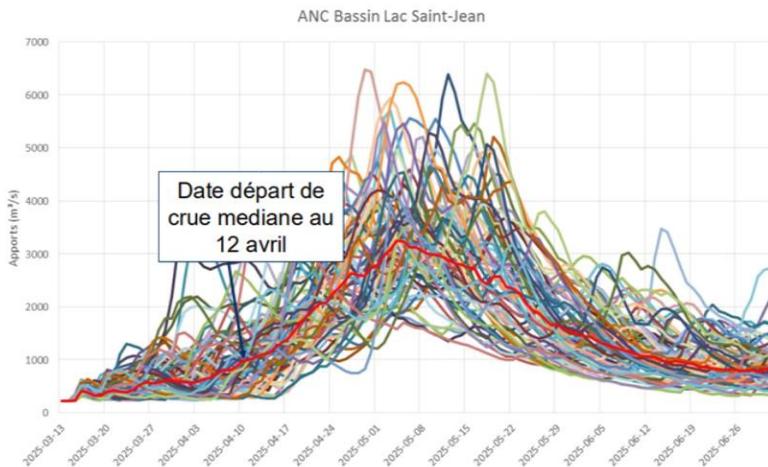
Valeurs classées Neige au sol (1er avril) [1955 - 2024] - Bassin total  
en pourcentage de la normale



RioTinto

# Prévisions du ruissellement

Volume de crue attendu ≈ 95-105%



- Beaucoup d'incertitude sur l'allure de la prochaine crue printanière (variable selon les conditions météo du printemps)
- La gestion vise à protéger les cas forts comme les cas faibles

RioTinto

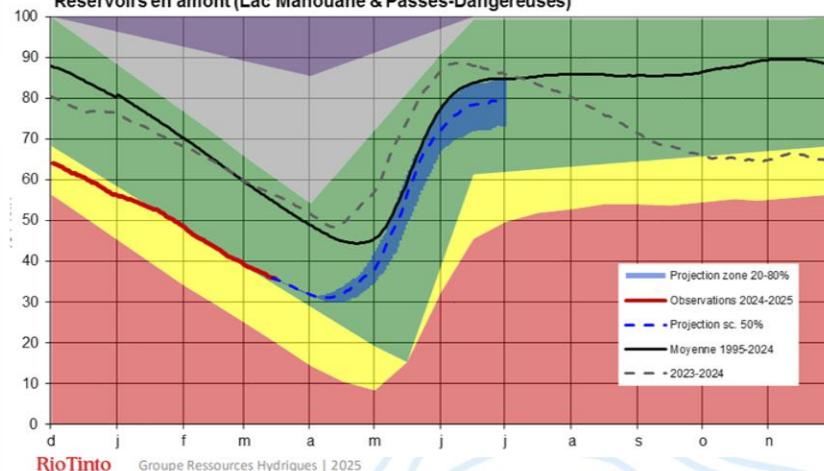
5

## État de la réserve amont

36% plein

(66% de la normale)

Réservoirs en amont (Lac Manouane & Passes-Dangereuses)



État prévu au 1<sup>e</sup> avril  
≈ 30%

Projections optimistes

Bonne position pour faire face à la crue 2025



52

## Messages clés

- Hiver marqué redoux décembre
- Neige dans la normale et belle prévision à court terme
- En attente de la crue printanière (*crue légèrement hâtive attendue*)
- Projection de la réserve amont optimiste
- Gestion fine & diligente pour abaisser le niveau du lac Saint-Jean et favoriser un bon contrôle
  - Déversement en cours sur la Grande Décharge



### *Annexe 10 : Liste des éléments de suivi*

#### Éléments de suivi

1. Ajouter une carte des limites de la zone d'intervention du PSBLSJ de Rio Tinto dans les tributaires
2. Envoyer les faits saillants de l'avis de projet aux participants

### *Annexe 11 : Lien de la carte des limites de la zone d'intervention du PSBLSJ de Rio Tinto dans les tributaires.*

[Carte des limites du territoire d'intervention](#)